

Volets cours d'eau et communication

Contrat de rivière de la Lanterne

Les programmes de travaux se poursuivent

Les programmes d'entretien

Quatre programmes pluriannuels d'entretien de cours d'eau validés par DIG sont actuellement en vigueur sur la Combeauté, la Lanterne, Le Haut Breuchin et le Planey. Un cinquième entrera prochainement en enquête publique sur la Semouse et l'Augronne.

Dans le cadre de ces programmes, seuls les secteurs situés à proximité des villages ou des ouvrages sont entretenus. Les interventions sont étendus aux secteurs naturels pour procéder à des travaux de restauration du boisement de berges.

La continuité biologique

La Fédération de Pêche de Haute-Saône poursuit ses travaux de restauration de la continuité biologique sur les petits affluents du bassin versant.

La seconde tranche des travaux de remplacement de buses sur le ruisseau du Clos Champs Tenon est achevée.

L'année 2011 a également vu une nouvelle opération de restauration se réaliser sur le ruisseau des Cerisiers, affluents de l'Augronne à Fougerolles.

Travaux d'entretien de berge



Restauration du boisement



Travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'entretien de la Lanterne et du Breuchin

Les classes d'eau du Contrat de rivière



L'atelier d'initiation à la pêche à la mouche animé par les bénévoles des AAPPMA locales

Le programme Classes d'Eau

Le programme "Classes d'Eau" entre dans sa 3ème année de mise en oeuvre. Les classes bénéficient d'un cycle pédagogique de 3 demi-journées et d'une journée festive de fin d'année organisée à Breuchotte. Ce programme est le fruit d'un travail commun entre

l'EPTB Saône et Doubs, la Maison de la Nature des Vosges Saonoises, la Fédération de Pêche et les AAPPMA locales - particulièrement celle du Breuchin. 22 écoles, 48 classes et 1010 élèves auront bénéficié du programme à la fin de l'année 2011/2012.

Pour tout renseignement concernant le Contrat de rivière :
Coordination du Contrat de Rivière Lanterne -
Olivier CATRIN - EPTB Saône & Doubs -
Délégation de Vesoul - Conseil Général de la Haute-Saône / DADD
23, rue de la Préfecture - 70000 VESOUL -
Tél : 03 84 95 77 07 - Fax : 03 84 95 77 01

Le mot du Président

Le Contrat de rivière est prolongé d'un an

En juin 2011, le Contrat de rivière de la Lanterne faisait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Le bilan présenté alors faisait état de 43 fiches d'actions lancées pour un montant total de 12 109 375 € HT.

Le bilan à mi-parcours a mis en avant l'important effort d'investissement consenti par les collectivités locales pour mettre à niveau leur assainissement domestique, la rationalisation des pratiques d'entretien de cours d'eau, ou encore les démarches mises en place sur la nappe du Breuchin.

Même si les premières opérations de restauration écologique de cours d'eau ont vu le jour au cours de cette première période, le bilan à mi-parcours a également souligné les difficultés rencontrées dans ce domaine. Les opérations de restauration écologique et particulièrement la restauration de la mobilité des cours d'eau nécessitent souvent des mises au point techniques et une bonne prise en compte des enjeux économiques locaux.

C'est pour se donner le temps de bien connaître l'impact de ces opérations sur les activités agricoles et de bien anticiper les aspects fonciers que nous avons sollicité une prolongation de la durée du Contrat de rivière. Après accord de l'Agence de l'Eau, cette dernière sera portée à 6 ans.

Il nous reste donc trois années au cours desquelles le montage et la réalisation des opérations de restauration écologique de cours d'eau devront s'accélérer si nous voulons tenir les objectifs du Contrat de rivière et ainsi améliorer la qualité de nos rivières.

Je compte sur chacun des acteurs concernés, maîtres d'ouvrages locaux, partenaires financiers et riverains, pour accompagner la réalisation de ces objectifs.

Le Président du Comité de rivière

Laurent SEGUIN,
Vice-président du Conseil général de la Haute-Saône

Bilan d'étape - Année 2011

© Conception et photographies : EPTB S&D

Tour d'horizon des opérations menées dans le cadre du Contrat de rivière en 2011

Etat d'avancement du Contrat de rivière

Le bilan aux termes de l'année 2011

L'état d'avancement du programme d'actions du Contrat de rivière est évalué à partir de critères administratifs et financiers au regard du programme d'actions validé en 2008 lors du lancement du Contrat.

La synthèse de ces éléments permet de connaître pour chaque volet d'intervention du Contrat :

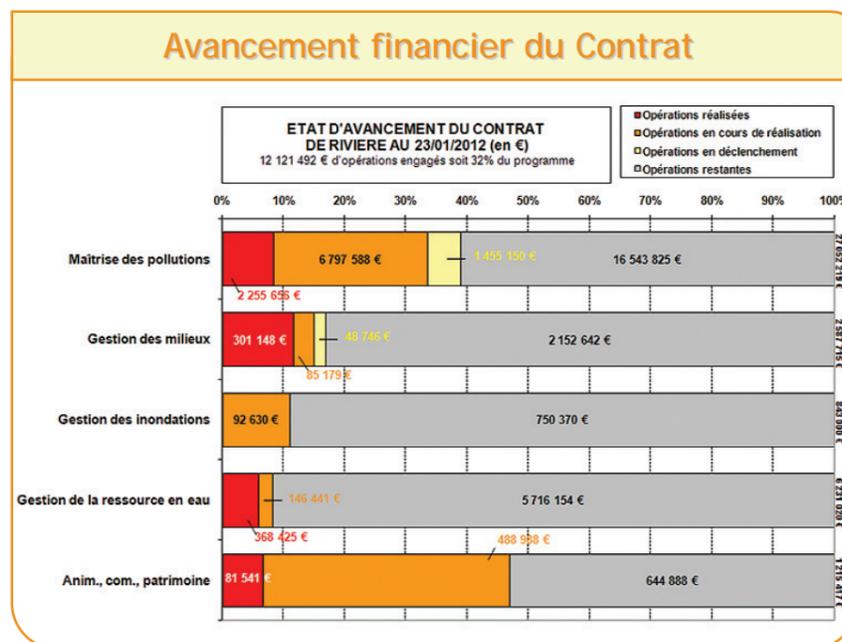
- Le taux d'opérations déclenchées ou engagées ;
- Le taux d'opérations en cours de réalisation ;
- Le taux d'opérations réalisées.

Le tableau de bord du Contrat de rivière fait apparaître les éléments suivants :

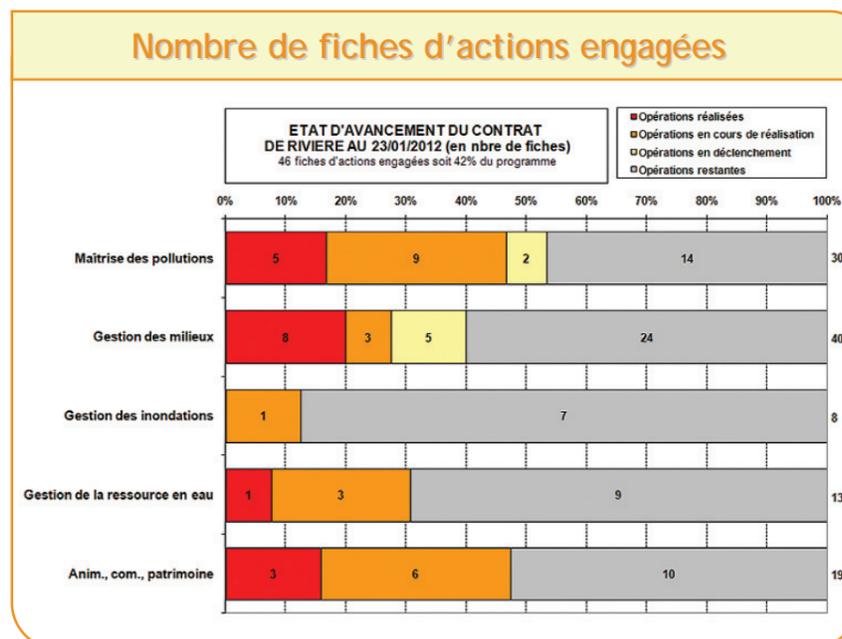
- 46 opérations sont engagées, en cours de réalisation, ou réalisées, soit un taux d'avancement de 42% au regard des 110 fiches d'actions contenues dans le Contrat de rivière. Ces 46 fiches se rattachent à 53 opérations différentes ;
- 12 121 492 € HT d'opérations sont engagés soit 32% du budget du Contrat de rivière.

Les volets les plus avancés sont l'assainissement domestique et le volet Animation-communication.

Avancement financier du Contrat



Nombre de fiches d'actions engagées



Volet A : Maîtrise des pollutions domestiques, industrielles et agricoles

L'assainissement de Plombières, des travaux bien avancés

La première tranche des travaux d'assainissement de la commune de Plombières-les-Bains arrivera à terme en ce début d'année 2012.

L'installation du réseau de collecte sur la partie canalisée de l'Augronne est achevée. Il en sera bientôt de même pour la station d'épuration.

Montant des travaux de la 1ère tranche : 3 951 620 € HT aidés à 24 % par l'Agence de l'Eau et 21% par le Conseil général des Vosges.

La STEP de Plombières



La nouvelle STEP de Plombières-les-Bains conçues en bassins confinés.

Le réseau de collecte



L'installation du réseau de collecte sous la voûte, un chantier très organisé

Les premiers dossiers "industries" voient le jour

La mise au point du Contrat d'opération collective de maîtrise des pollutions industrielles a conduit à une prise en charge de l'animation auprès des entreprises par la CCI de Haute-Saône en interne.

Trois dossiers sont sortis en 2011 dans les entreprises LUFKIN, CATTIN Filtration et PSL pour la mise en place de rétention et de traitement des eaux de ruissellement.

Mise aux normes des bâtiments d'élevage

L'opération collective de mise aux normes des bâtiments d'élevage a été labellisée sur le Planey. Les crédits sont donc ouverts aux agriculteurs de ce bassin pour la réalisation des travaux.

Les Chambres d'Agriculture de la Haute-Saône et des Vosges ont lancées, sur leur territoire respectif, le montage d'une nouvelle opération collective sur le bassin versant de la Combeauté.

Appel à projet pour les plans de désherbage communaux

Un appel à projet visant à encourager les collectivités locales à élaborer et adopter des plans de désherbages a été mis au point en fin d'année 2011. Il sera lancé en ce début d'année 2012.

L'objectif est d'étudier les pratiques en cours et de proposer des mesures visant à réduire le transfert des substances actives vers les cours d'eau et de réduire les coûts d'application.

Zoom sur la restauration d'une annexe hydraulique

Descriptif de l'opération

Intitulé de l'opération :

Restauration de la Noue de la Petite Jeanne

Localisation des travaux :

Bourguignon-les-Conflans

Maître d'ouvrage :

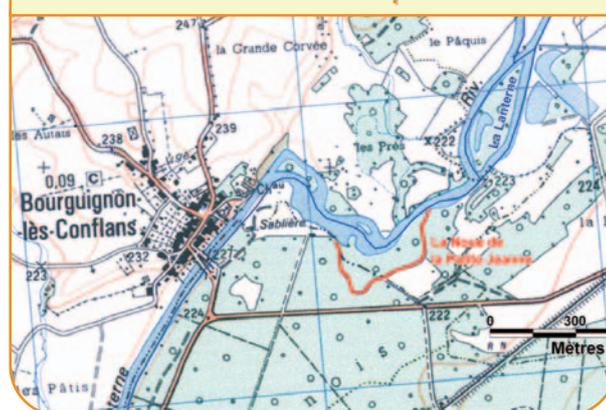
Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Lanterne

Montant : 24 372 € HT

Aides financières :

Agence de l'Eau 50% - Région 15% - Département 15%

Localisation de l'opération



Objectif des travaux

Objectifs généraux

La remise en contact de bras secondaires avec le cours principal d'une rivière a pour effet de recréer des liens entre le lit majeur et le lit mineur. Les résultantes en sont :

- Sur le plan écologique : une dynamique d'habitats favorables à la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques, ainsi qu'une meilleure continuité biologique latérale favorable à la reproduction de la faune piscicole ;

- Sur le plan physico-chimique : la mise en contact de la rivière avec sa végétation rivulaire favorise l'autoépuration des eaux ;

- Sur le plan hydraulique : une augmentation de la section d'écoulement globale améliore l'épandage des crues.

Plus spécifiquement sur la Petite Jeanne

Le premier objectif est de faciliter la circulation et le renouvellement de l'eau dans le bras secondaire de manière à ralentir les processus d'eutrophisation et de comblement.

Cette revitalisation favorise les phénomènes de successions écologiques qui diversifient le milieu en créant des mosaïques d'habitats.

Le second objectif est d'étendre la période de connexion entre le lit mineur et le lit majeur jusqu'à la fin mai, de manière à favoriser le fraie des espèces cyprino-esocoles.

Ces dernières ont effectivement besoin d'avoir accès à ce type d'annexe hydraulique au moment de la ponte en février-mars, et de pouvoir retourner vers la rivière jusqu'à la fin du printemps.

Etat initial



Le déroulement des travaux

Une longue phase de préparation

Etudes préalables

Le site a fait l'objet d'une étude hydraulique pour définir le niveau et le débit d'entrée dans le bras secondaire. L'objectif était d'avoir une période assez longue de mise en eau et de faibles vitesses d'écoulement.

Travaux préparatoires

La préparation du chantier a nécessité d'importants travaux de bucheronnage et de débroussaillage. Le syndicat est intervenu en régie pour couper et évacuer la végétation et créer les accès au chantier. Cette intervention a permis de maîtriser le coût de l'opération.

Préparation du site



Travaux de terrassement



Les travaux de terrassement

D'importants volumes à traiter

La remise en eau de la noue a conduit à restaurer un lit sur environ 1,50m de profondeur et 5 à 6 m de large en moyenne sur 400 mètres linéaires.

Des aménagements spécifiques

Un passage busé et une descente aménagée ont été mis en place pour concilier les travaux avec les activités agricoles en place. L'ensemble du tronçon concerné a également été clôturé.

Section amont après travaux



Section aval après travaux



Zoom sur la lutte contre la renouée du Japon

Le site de Fougerolles

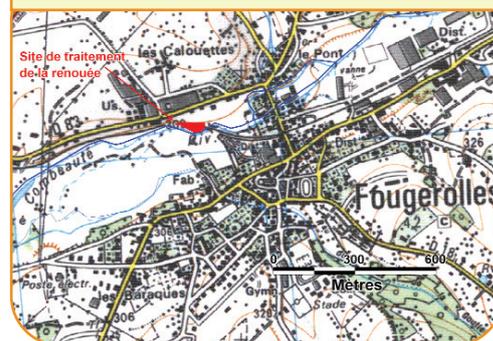
Le premier site du bassin

La première expérience d'élimination de la renouée du Japon a été mise en place par la Communauté de Communes du Val de Semouse sur les bords de la Combeauté à Fougerolles.

Objectif : lutter contre une espèce invasive

La renouée du Japon est une espèce à forte capacité de prolifération qui colonise et appauvrit les berges de nos cours d'eau. Si son éradication est impossible, il faut néanmoins trouver des techniques pour la contenir. C'est dans cet esprit que la CCVS a souhaité conduire une expérience sur son territoire.

Localisation



Contenu et déroulement des travaux

Fauchage des végétaux



Préparation du terrain

Les travaux ont débuté en 2009 avec un fauchage complet et une élimination des "souches" de renouée. Le site a ensuite été couvert par de la bâche agricole épaisse sur 1000 m² de manière à empêcher la renouée de repousser.

Bouturage intensif



Couverture du site



Faire de la concurrence à la renouée

Pour faire de la concurrence à terme à la renouée, un boisement de berge à pousse rapide a été implanté. Des saules ont été mis en place par bouturage intensif (2 à 4 unités par m²) pour garantir une couverture suffisante et assurer un bon maintien du terrain. Ce bouturage a été réalisé sur deux ans avec des travaux d'entretien du site.

Résultat final



Le site a été débroussaillé et les déchets de coupe ont été brûlés pour éviter leur dissémination. Une bâche a été aggrafée en double épaisseur sur l'ensemble du site.

Montant total : 17 950 € HT

Aides financières :
Agence de l'Eau : 30%
Département : 50%

Au total, 2400 boutures de saules auront été mises en place sur ce site. Les pousses de renouée sont régulièrement arrachées pour garantir leur croissance.

Contenir la renouée pour la fonctionnalité des berges

Le programme de la CCVM

Plusieurs techniques testées

La Communauté de Communes des Vosges Méridionales s'est également lancée dans un programme de lutte contre la renouée du Japon. Elle teste actuellement 4 techniques sur les bords de la Combeauté et de l'Augronne sur les communes de Plombières et du Val d'Ajol :

- 1- Bâchage et bouturage intensif de saules
- 2- Pose de géotextile biodégradable et bouturage intensif de saules
- 3- Bouturage de saules accompagné de fauches répétées
- 4- Mise en pâturage d'un foyer de renouée par un troupeau de caprins.

Localisation des sites



Travaux en cours sur les différents sites

Plombières centre

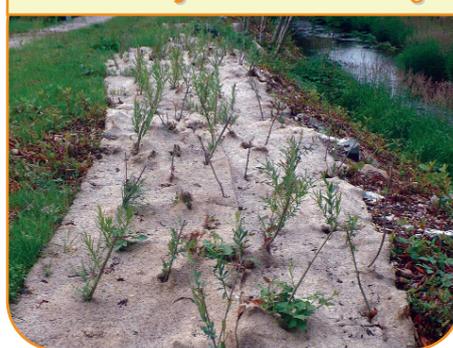


Les objectifs de la CCVM

Le caractère touristique du territoire a conduit la Communauté de Communes à traiter la plupart des sites fréquentés pour conserver leur qualité paysagère.

Dans le cas du site situé en aval de Plombières au pieds de l'ancienne décharge, le but recherché est s'assurer une meilleure stabilité des berges et du talus.

Le Val d'Ajol-haut de berge



Plombières aval



Réalisation des travaux

Les travaux sont réalisés par l'Association d'insertion AGACI dans le cadre d'une convention avec la CCVM. Les services techniques des deux communes sont également impliqués pour la surveillance et l'entretien des sites.

Montant 2011 : 12 335 € HT

Aides financières :
Agence de l'Eau : 50%

Le Val d'Ajol - talus



Sur le secteur du Val d'Ajol, la présence d'enrochements a nécessité la pose d'un géotextile sur l'ensemble du talus

La forte pente du talus sur Plombières aval a nécessité la pose de plateformes en bois qui faciliteront l'entretien du site à terme.